

Santé

Bulletin d'adhésion individuel

Affiliation au dispositif de portabilité du régime de santé

Retour du document : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour tout renseignement: 0 970 82 85 11

Bénéficiaires

Salarié et ayants droit qui bénéficient des garanties à la date de cessation du contrat de travail.

Portabilité

Durée de la portabilité en fonction de la durée du dernier contrat de travail ou des contrats de travail consécutifs chez le dernier employeur :

- Moins d'1 mois = 1 mois

- Entre:

1 mois et 2 mois
2 mois et 3 mois
3 mois et 4 mois
4 mois à 5 mois
5 mois et 6 mois

• 6 mois et 7 mois

7 mois et 8 mois = 8 mois8 mois et 9 mois = 9 mois

9 mois et 10 mois = 10 mois
 10 mois et 11 mois = 11 mois

• 11 mois et plus = 12 mois

1/ Entreprise

Raison sociale:

Ville:

Adresse du siège social :	
Code postal:	

Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal: ______
Ville: _____

N° de contrat AG2R Prévoyance : _____ M N° catégorie portabilité : _____

Important Pour bénéficier des garanties dans le cadre de la portabilité, le présent bulletin individuel d'affiliation doit être complété en intégralité.

L'employeur doit remettre au salarié le formulaire dûment complété.

= 7 mois

Protection des données à caractère personnel

Comment et pourquoi sont utilisées les données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, au titre de la passation, de la gestion et de l'exécution du contrat, ainsi nous utilisons : des données relatives à l'âge, à la situation familiale ou professionnelle, à la santé qui sont nécessaires pour l'étude des besoins et des profils afin de proposer des produits et des services adaptés, les données de santé ne sont collectées et traitées que pour les garanties santé et prévoyance ; les coordonnées de contact et informations bancaires pour la gestion administrative, technique et commerciale du contrat et des services associés.

Elles peuvent également être utilisées pour poursuivre les intérêts légitimes de votre organisme d'assurance, de développement des activités et d'amélioration continue des produits et services offerts à nos adhérents au travers de : la réalisation d'analyses et d'études portant sur le fonctionnement des contrats pour mettre au point de nouvelles offres de prévoyance, santé, épargne retraite, et autres assurances, individuelles ou collectives ; la lutte contre la fraude, notamment à partir de la détection d'anomalies dans le fonctionnement des contrats, pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Elles sont enfin traitées pour satisfaire aux obligations légales et règlementaires de votre organisme d'assurance, notamment : la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; les déclarations obligatoires auprès des autorités et administrations publiques. Votre organisme d'assurance peut être amenée à mettre en œuvre des traitements automatisés ou de profilage fondés sur l'analyse des données, notamment afin de répondre à des obligations de conseil, de déterminer les garanties et prestations applicables et de proposer des contrats et produits adaptés.

Les données collectées au moyen d'un formulaire papier ou en ligne et signalées comme obligatoires sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, l'organisme d'assurance ne sera pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Dans le cadre de la gestion du contrat, l'organisme d'assurance est susceptible de recevoir des données à caractère personnel en provenance du souscripteur.

Les données nécessaires à la gestion du contrat et des services associés sont conservées

pendant la durée du contrat et jusqu'à expiration des délais de prescription légale.

Dans le cadre de ces traitements, les données sont transmises aux services en relation avec les bénéficiaires, aux membres de AG2R LA MONDIALE, et le cas échéant à ses sous-traitants qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées, aux réassureurs du contrat.

Quels sont les droits et comment les exercer ?

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, à l'adresse postale suivante : 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr

Pour les données traitées au titre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les droits d'accès s'exercent auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS.

Votre organisme d'assurance apporte la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins vous considérez que le traitement des données vous concernant constitue une atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles: https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles

☐ Je souhaite recevoir, par email ou sms des informations relatives aux offres de AG2R LA MONDIALE (je peux, à tout moment, modifier mes préférences directement depuis mon espace client ou sur simple demande auprès du Délégué à la protection des données).

2/ Participant bénéficiaire de la portabilité

NOM:
Prénom(s):
N° de Sécurité sociale :
Date de naissance:
Adresse:
Code postal:
Ville:
Téléphone:
E-mail:
Catégorie professionnelle :
Date d'embauche dans l'entreprise :
Date de cessation du contrat de travail :
Motif de cessation du contrat de travail :
□ LIC (Licenciement hors faute lourde)
□ CDD (Fin de contrat à durée déterminée)
□ PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi)
□ AUT (Autres)
Date début période de portabilité (1):
Date fin période de portabilité (2):

- (1) Lendemain de la date de rupture ou de fin du contrat de travail.
- (2) La date de fin de la période de portabilité est déterminée en fonction de la durée de portabilité.

En cas de cessation anticipée de la période de portabilité (ex : nouvel emploi), le bénéficiaire doit en informer l'institution dans le mois de survenance.

Fait à: Date: Cachet et signature obligatoires de l'entreprise

Pièces justificatives obligatoires à joindre

- Copie du dernier contrat de travail permettant de justifier de la durée d'emploi au sein de l'entreprise (en cas de CDD consécutifs au sein de la même entreprise, les durées d'emploi se cumulent, joindre alors tous les contrats) – ou certificat de travail reprenant la durée totale du ou des contrats de travail dans l'entreprise.
- Attestation d'inscription au Pôle Emploi précisant l'ouverture des droits à indemnisation.
- Carte(s) de tiers payant en cours de validité à retourner (une nouvelle carte vous sera adressée dès validation de votre affiliation au titre de la portabilité).

S'il manque un de ces documents, la période de droits portabilité calculée sera limitée à 3 mois. Vous devrez, pour continuer à bénéficier des garanties, adresser le document manquant à votre centre de gestion.

Fait à : Date : La